



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Benoit PENVEN, certifie par la présente que le véhicule:

- 0.1

Marque (Raison sociale du constructeur) :

RENAULT
- 0.2

Type :

MDA2C

Variante :

UGZ42M

Version :

NMHL5664484NAUBNNOL
- 0.2.1

Dénomination commerciale:

D
- 0.2.2

Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule au stade antérieur(énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):

- 0.4

Catégorie de véhicule :

N2
- 0.5

Raison sociale et adresse du constructeur:

RENAULT TRUCKS SAS
99, route de Lyon
69802 Saint-Priest - France
- 0.5.1

Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s):

- 0.6

Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :

Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche

Emplacement du numéro d'identification du véhicule:

Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
- 0.9

Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :

- 0.10

Numéro d'identification du véhicule: est conforme à tous égards au type décrit dans la réception: délivrée le: - et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

VF640J565KB013167
e2*2007/46*0135*27
2019-04-05

St Priest, 2019-06-21

Caractéristiques environnementales			
au sonore:	87 dB(A) à un régime de 1650 tr/min		
arrêt	78.7		
marque (dB(A))	Euro VI-D		
au des émissions d'échappement:			
missions d'échappement:			595/2009*2018/932D
néro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire			
ificatif applicable:			---
Procédure d'essai: Type I ou ESC (1)			Not applicable
cité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)			
Procédure d'essai: Type I [Euro 5 ou 6(1)] ou WHSC (EURO VI) (1)			
(mg/kWh):	51.0	THC + NOx (mg/kWh):	-
(mg/kWh):	9.0	NH3 (ppm):	2.4
HC (mg/kWh):	-	Particules (masse) (mg/kWh):	3.2
(mg/kWh):	70.0	Particules (nombre) (#/kWh):	2.83E+11
Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)			---
Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)			
(mg/kWh):	73.0	CH4 (mg/kWh):	-
x (mg/kWh):	238.0	NH3 (ppm):	1.6
HC (mg/kWh):	-	Particules (masse) (mg/kWh):	4.0
(mg/kWh):	11.0	Particules (nombre) (#/kWh):	3.31E+11
nées, valeur corrigée du coefficient d'absorption (m ⁻¹):			0.53
de de hachage cryptographique du dossier d'enregistrements du constructeur établi conformément au			
dèle indiqué dans la partie I de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400:			
QCj9tysf8epCnt13j9HN0G6pXdklZ7E4DC2Yz0=			
icule lourd à émission nulle tel que défini dans le règlement (UE) 2017/2400: non			
icule professionnel tel que défini dans le règlement (UE) 2017/2400: non			
de de hachage cryptographique du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué			
as la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400:			
AaACjdxmxfqnN0gbOEhd4zwxBFAD+ckJv/0hKQ=			
issions de CO2 spécifiques telles qu'indiquées au point 2.3 du dossier d'information du client établi			
iformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400 (gCO2/tkm): -			
eur de charge utile moyenne telle qu'indiquée au point 2.4 du dossier d'information du client établi			
iformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400 (t): -			
ceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le			Non
nsport de matières dangereuses :			
marques:			
duction du couple:			
geur maximale admissible: (mm)			